

# REGLEMENT ALPSKI D 2026

Samedi 6 juin 2026



## Article 1 : Présentation

L'AlpsKid est une épreuve individuelle organisée par l'association ALPSMAN.

Les trois disciplines sont enchaînées sans interruption du chronomètre.

L'AlpsKid est affilié à la Fédération Française de Triathlon (FFTri).

## Article 2 : Admissibilité

Les épreuves de l'ALPSMAN ALPSKIDS sont ouvertes à toutes et tous, licenciés et non licenciés, âgés de 6 à 13 ans dans l'année civile (nés entre 2013 et 2020).

Les licenciés possédant une licence compétition de la Fédération Française de Triathlon validée en 2026 (à l'exception des licences loisirs et dirigeants) devront obligatoirement la joindre à leur inscription. La licence servira de justificatif médical et couvrira le participant le jour de l'épreuve.

Les licenciés possédant une licence des fédérations étrangères suivantes (*Allemagne, Pays-Bas, Portugal, Tahiti, Tchéquie, Suède, Suisse, Belgique, Espagne, Grande Bretagne, Italie, Luxembourg, Norvège*) validée en 2026 auront le droit de bénéficier d'un pass compétition gratuit.

Les non licenciés devront obligatoirement souscrire une licence expérience au tarif de 4€ vendu directement sur la plateforme d'inscription Njuko.

La délivrance d'une autorisation parentale est obligatoire pour chaque participant pour valider son inscription.

## Article 3 : Règles générales de course et de sécurité

1. L'ordre de course est **natation, vélo, course à pied** pour les catégories Pupilles et Benjamins.
2. Pour les mini-poussins et poussins : **course à pied, vélo, course à pied**
3. Le nombre limite de participants est fixé à **120 au global soit 40 par course**
4. Les parents et accompagnateurs ne sont pas autorisés à être sur le parcours ou à courir à côté du participant sous peine de disqualification.
5. Le bonnet de bain (**port obligatoire**), 1 dossard. **Un transpondeur sera prêté en échange d'une caution** (licence ou pièce d'identité du responsable légal), **qui sera restitué après l'arrivée en contrepartie du transpondeur.**
6. **Le dossard doit être visible.**

### **Natation** (catégories Pupilles et Benjamins)

1. Annulation de la partie natation, si **l'eau est inférieure à 16°C le jour de l'épreuve**
2. **Seul matériel autorisé lors de la partie natation** : Lunettes, maillot de bain, bonnet et pince-nez.

### **Vélo**

1. VTT Obligatoire, les autres types de vélo ne sont pas autorisés.
2. Tous les vélos devront être déposés au parc vélo avant le départ de la première course entre 07h45 et 09h20.
3. **Le port du casque vélo** à coque rigide avec la jugulaire ajustée et attachée est obligatoire dès le vélo en main.
4. Les **déplacements des concurrents dans le parc à vélo** se feront uniquement à pied.

# REGLEMENT ALPSKI D 2026

## Samedi 6 juin 2026



### Article 4 : Catégories & parcours

Courses & horaires	Cat.	Année	Natation	Vélo	Course à pied
Course 1 - 09h30	Mini poussins (6-7 ans) Poussins (8-9 ans)	2017-2020	0 m + 180 m CAP	0.630 km	390 m
Course 2 - après la course 1	Pupilles (10-11 ans)	2015-2016	100 m + 80 m CAP	2,3 km	1 000 m
Course 3 - après la course 2	Benjamins (12-13 ans)	2013-2014	150 m + 80 m CAP	3,5 km	1 650 m

**Retrait des dossards jusqu'à 09h00 le samedi matin.**

**Ouverture du parc de transition de 07h45 à 09h20. Tous les vélos de toutes les catégories doivent être déposés avant 09h20**

**Briefing départ : 10 minutes avant le départ sur la ligne de départ**

### Article 5 : Programme

#### **Samedi 6 juin**

**07h45 – 9h00** : Accueil, inscriptions & Retrait des dossards

**07h45 – 9h20** : Ouverture du Parc Vélo – Transition course

**09h30** : Départ de la course 1 - Mini-poussins & Poussins

Suivi du départ de la course 2 - Pupilles

Suivi du départ de la course 3 - Benjamins

**11h00** : Remise des prix

### Article 6 : Classement et récompenses

Une médaille sera remise à tous les participants.

Récompenses aux 3 premiers garçons et filles de chaque catégorie (Benjamins, Pupilles, Poussins et mini-poussins).

En cas d'absence lors de la cérémonie protocolaire, les lots seront perdus.

# REGLEMENT ALPSKI D 2026

## Samedi 6 juin 2026



### Article 7 : Annulation, modification des épreuves & cas de force majeur

#### **Annulation :**

En cas d'annulation de l'événement à l'initiative de l'organisateur et si cette annulation intervient avant le 8 mai 2026, ce dernier s'engage à rembourser à hauteur minimum de 70 % les frais d'inscription des participants. Les remboursements interviendront par virement bancaire.

En cas d'annulation de l'événement à l'initiative de l'organisateur et si cette annulation intervient après le 9 mai 2026, aucun remboursement ne pourra être versé.

En cas d'interdiction d'organisation lié au Covid 19, l'organisateur appliquera les conditions en vigueur déterminées par les autorités gouvernementales. En cas d'absence d'ordonnance officielle du gouvernement, les conditions de remboursement définies en cas d'annulation à l'initiative de l'organisateur seront appliquées, soit un remboursement d'une hauteur minimum de 70% des frais d'inscriptions (hors frais de dossiers et options).

Aucun des frais annexes engagés pour participer à l'épreuve ne seront remboursés, tels que les frais liés au matériel nécessaire à la participation (vélo, équipements...), les frais de transport pour se rendre jusqu'à l'épreuve, l'hébergement et les repas, les frais postaux ou de connexion Internet. Tous ces frais restent à la charge des participants.

#### **Cas de force majeur :**

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, l'épreuve devait être modifiée, écourtée ou annulée. Dans ce cas, les frais d'inscription ainsi que les frais annexes ne seront pas remboursés.

Sont définis comme cas de force majeure : les raisons de sécurité, les intempéries, les attentats ou tous autres événements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs à la volonté des parties, qui pourraient laisser craindre un mauvais déroulement de l'événement.

Toutes modifications y compris en cas de force majeure, à ce règlement pourra être publiée notamment par voie d'annonce sur le site de l'événement. Elles seront considérées comme des annexes au présent règlement. Tout participant sera réputé comme avoir accepté le changement ou la modification à compter de la date de son entrée en vigueur, du simple fait de sa participation à l'épreuve.

### Article 8 : Exclusion

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure un ou plusieurs participants qui ne respecteraient pas les règles sportives essentielles, les règles de bienséance ou les consignes de sécurité transmises par l'organisation.

De même, le personnel médical est habilité à suspendre ou faire évacuer, tout participant, prenant des risques pouvant nuire à sa santé, à sa vie ou à celle des autres.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course.

Le fait de jeter délibérément un déchet sur le parcours conduira également à l'exclusion.

### Article 9 : Engagements et désistements

Les participants devront effectuer leur inscription par internet, sur <https://in.njuko.com/alpsman-2026> (sous réserve des places disponibles).

# REGLEMENT ALPSKI D 2026

Samedi 6 juin 2026



**Aucune inscription ne sera prise par téléphone, ni sur format papier. Le tarif est de 12 € (hors frais de gestion) en ligne jusqu'au vendredi 5 juin 23h59 et de 14€ sur place à partir du samedi 6 juin 2026.**

## Article 10 : Assurances

- Responsabilité civile : conformément à la loi, l'Alpsman étant affilié à la FFTri, la MAIF couvre les conséquences de leur responsabilité civile et celles de leurs préposés.
- Individuelle accident : En étant licencié FFTri ou en souscrivant au pass compétition le participant bénéficie d'une assurance individuelle accident auprès de la MAIF.

## Article 11 : Droit à l'image et CNIL

Le représentant légal de chaque participant autorise, à travers une autorisation parentale obligatoire, l'organisation (ou ses ayants droit) à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification personnelle vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne souhaitez pas les recevoir, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse.

## Article 12 : Option annulation/modification

L'organisation propose la souscription à une assurance annulation via le module BETICKETING. Cette assurance doit être prise au moment de l'inscription et ne pourra pas être prise à posteriori. En cas d'imprévu de votre part, votre dossard vous sera remboursé à 80% de sa valeur dans un délai maximum de 72h après l'épreuve. Elle assure toutes les causes imprévisibles et soudaines. Un justificatif pourra être demandé permettant d'apprécier le bien-fondé de la réclamation.

L'annulation ou le report de l'épreuve de la course liée au COVID-19 ne sont pas couverts par l'assurance.

Vous souhaitez prendre connaissance des documents contractuels et d'information : <https://claimticketing.assur-connect.com/conditions>.

## Article 13 : Application du règlement

Le directeur de course peut prendre toute décision, non expressément prévue au présent règlement, ils peuvent notamment : - refuser toute inscription qu'il jugera non-conforme, - s'opposer au départ de tout concurrent n'étant pas manifestement en état physique d'effectuer la course, - arrêter tout concurrent qu'il jugera incapable de poursuivre la course, - disqualifier et sortir de l'eau les concurrents ayant eu des gestes ou comportements dangereux ou anti-sportif.

# REGLEMENT ALPSKI D 2026

Samedi 6 juin 2026



L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le présent règlement si la législation ou le principe de précaution et de sécurité l'imposait.